

Coppet, le 18 mai 2009 (102.80/JCT/bb)



**ADMINISTRATION**

GRAND-RUE 65  
CH-1296 COPPET  
TÉL. 022 960 87 00  
FAX 022 960 87 09

*Au Conseil communal de Coppet*

**Préavis municipal n° 15/2008-2009**

**Demande de crédit de CHF 558'000.-- pour la réfection du collecteur intercommunal d'évacuation des eaux usées et la mise en séparatif au chemin des Jardins.**

Municipal responsable : M. Jean-Claude Trotti

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

**Préambule**

Dans le cadre des travaux de mise à niveau de son réseau d'approvisionnement en eau potable, le SITSE va entreprendre des travaux sur toute la longueur du chemin des Jardins, raison pour laquelle la commune a effectué un bilan de l'état de son réseau d'évacuation des eaux afin de réaliser le cas échéant les travaux nécessaires dans le même temps.

L'inspection vidéo du collecteur intercommunal amenant les eaux usées (E.U.) des communes de Commugny et de Coppet à la STEP de Coppet a permis de mettre en évidence plusieurs défauts aux raccords des différents éléments en ciment qui constituent ce collecteur.

Lors du contrôle de l'évacuation des eaux claires (E.C.) et des eaux usées (E.U.) des bâtiments existants, il est également apparu qu'en l'absence de collecteur communal permettant la reprise des eaux claires (E.C.), l'évacuation de ces eaux se fait principalement par le collecteur E.U.

Ces constats avaient déjà été faits lors de l'élaboration du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) et décision avait alors été prise d'attendre l'opportunité de coordonner ces travaux avec d'autres infrastructures.

**Description des travaux prévus**

**Reconstruction du collecteur d'évacuation des eaux usées**

Il s'agit du collecteur intercommunal (Commugny & Coppet) qui amène les eaux usées, et passablement d'eaux parasites, à la station d'épuration pour traitement.

Les joints du collecteur utilisé actuellement présentent de nombreux défauts sur le tronçon situé sous le chemin des Jardins, raison pour laquelle ledit collecteur n'est plus étanche, malgré les exigences de la législation en vigueur. En conséquence, il draine l'eau du terrain, voire ponctuellement celle du lac, et les eaux usées s'infiltrent aussi dans le terrain.

Par contre, le tronçon passant sous le lac depuis l'extrémité du chemin des Jardins jusqu'à la STEP est en bon état et ne nécessite pas de travaux particuliers.

Compte tenu des éléments décrits ci-dessus, il est prévu de procéder à une réfection complète de la canalisation (diamètre 600mm) sur environ 140 mètres afin d'assurer son étanchéité.

#### Mise à jour du séparatif communal

Actuellement, les eaux claires des bâtiments situés côté Jura du chemin des Jardins sont évacuées par l'intermédiaire du collecteur E.U. existant.

Une partie des eaux claires du chemin proprement dit est raccordée au réseau d'évacuation des eaux usées à l'exception de celles des 50 derniers mètres qui sont directement évacuées au lac par une canalisation.

Compte tenu des éléments décrits ci-dessus, il est prévu de créer un nouveau collecteur E.C. sur toute la longueur du chemin des Jardins afin de permettre la reprise des eaux claires des bâtiments existants et futurs.

#### Eclairage public

La Municipalité désire également profiter de l'occasion pour densifier l'éclairage public du chemin par l'installation de 3 nouveaux candélabres.

#### Remarque

Un contrôle des raccordements privés et communaux a été réalisé afin de pouvoir disposer des informations nécessaires à l'établissement de ce projet.

#### **Coût des travaux**

Ceux-ci ont été établis par le bureau d'ingénieurs sur la base d'un coût estimatif moyen par comparaison avec des travaux similaires et selon les plans détaillés du tronçon en question.

**Le collecteur E.U. est intercommunal et sa réfection est prise en charge par la commune de Commugny à hauteur de 50 % selon convention signée avec cette dernière.**

**La mise en séparatif des E.C. est uniquement à la charge de Coppet.**

### Réfection collecteur E.U. et mise en séparatif à la charge de Coppet

Travaux de génie civil et canalisation E.U., y compris travaux de démolition, installations de chantier, revêtement bitumineux et marquage. Part de Coppet (50%).	165'000.--
Travaux de génie civil et canalisation E.C.	95'000.--
Fourniture et pose de candélabres & raccordements.	15'000.--
Divers et imprévus (environ 5%).	15'000.--
Honoraires (contrôles séparatifs, étude, plans d'exécution et direction de chantier).	35'000.--
Total HT	325'000.--
TVA 7.6 %	24'700.--

**Total TTC (arrondi) 350'000.--**

### Réfection collecteur E.U. à la charge de Commugny

Travaux de génie civil et canalisation E.U., y compris travaux de démolition, installations de chantier, revêtements bitumineux et marquage. Part de Commugny (50%).	165'000.--
Divers et imprévus (environ 5%).	8'000.--
Honoraires (étude, plans d'exécution et direction de chantier).	20'500.--
Total HT	93'500.--
TVA 7.6 %	14'700.--

**Total TTC (arrondi) 208'000.--**

**La participation de la commune de Commugny venant en déduction du coût total et la commune de Coppet demeurant le maître d'ouvrage responsable des travaux, la demande de crédit du présent préavis porte sur la totalité des travaux prévus, soit CHF 558'000.-- TTC.**

### Financement

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante.

## **Amortissement**

L'amortissement se fera en une seule fois par prélèvement sur la provision pour épuration des eaux.

## **Frais d'entretien**

Les frais d'entretien de la canalisation d'eaux usées seront identiques à ceux actuels.

Les frais d'entretien de la nouvelle canalisation d'eaux claires sont estimés à CHF 500.-- par année.

## **Conclusion**

Les travaux prévus sont indispensables, l'étanchéité de la canalisation E.U. n'étant plus assurée et la mise en séparatif pas encore effectuée.

Le fait de profiter des fouilles réalisées par le SITSE permet en outre de réduire sensiblement le coût desdits travaux.

## **Décision**

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu	le préavis municipal n° 15/2008-2009
Vu	le rapport de la commission du Conseil communal
Attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
Décide	d'accepter le préavis 15/2008-2009 relatif à une demande de crédit de CHF 558'000.-- pour la réfection du collecteur intercommunal d'évacuation des eaux usées et la mise en séparatif au chemin des Jardins.

Ainsi accepté par la Municipalité  
dans sa séance du 18 mai 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
P.-A. Romanens

Le secrétaire  
B. Bertocini



CANTON DE VAUD  
COMMUNE DE COPPET



Mise en séparatif du Chemin des Jardins  
**Reconstruction du collecteur EU**  
**Pose d'un collecteur d'eaux claires**

Chemin des Jardins  
**- AVANT-PROJET -**

SITUATION

**BSR**

BERNARD SCHREK SA  
INGENIEURS CONSEILS

Rue de Glénavy 63  
CH-1200 YVERDON  
Tél. 022 3039510  
Fax. 022 3038443  
info@schrek.ch  
www.schrek.ch

Doossier technique	Plan no
CP09683	AVP 11 a
ÉCHELLE	DATE
1:500	14 mai 2009

N°	Date	Dess.	Cont.	Objet de la modification
1	28 avril 2009	SA	TR	
2	14 mai 2009	SA	TR	

